



Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription pour la pratique de la Danse modern'Jazz ainsi que le planning des cours :

Merci de :

- Compléter le **dossier d'inscription** [via votre ordinateur](#) ( *remplissez sur les pointillés puis imprimez le document* ) pour garantir la lisibilité des informations enregistrées.
- Dater et Signer le **règlement intérieur** précédé de la mention « lu et approuvé ».

L'inscription ne sera validée qu'après retour de ce **dossier complet** + le **certificat médical** ( de moins de 2 mois) + **règlement(s)** à l'ordre de « l'Art du Spectacle »).

Cordialement

Martine

Présidente de l'association  
« L'art du Spectacle »

## REGLEMENT INTERIEUR Association ART DU SPECTACLE

(adopté par les membres du bureau le 3 juillet 2016)

**Art. 1:** Les cours sont assurés par des professeurs diplômés d'état, à la salle communale G3 de Plestin-les-grèves ou tout autre lieu mis à disposition par l'association.

L'association fonctionne sur le rythme scolaire de l'académie de Rennes; toutefois elle peut mettre en place des stages ou des rencontres en dehors de ces périodes...

**Art. 2:** L'élection des membres du bureau a lieu le jour de l'assemblée générale; la présence des parents et des adhérents est vivement souhaitée; toute situation ou cas non prévu et devant faire l'objet d'une décision sera débattue par le bureau de l'association.

**Art.3:** **L'adhésion** à l'association est obligatoire pour chaque personne. L'inscription au cours ne sera confirmée qu'après la validation du **dossier complet** ((fiche d'inscription + cotisation annuelle à l'ordre de « l'art du spectacle » + certificat médical de moins de 3 mois (le nom de l'activité doit y être mentionné))

Le dossier devra nous parvenir au plus tard, la 2ème semaine de reprise, faute de quoi, **l'accès au cours sera refusé**. Toute personne est tenue de prévenir le professeur en cas d'arrêt ou d'abandon de l'activité; **aucun remboursement** ne sera accordé...

**Art.4:** A partir du moment où l'adhérent est inscrit à un cours, il lui est demandé de respecter : les dates, les horaires et la discipline nécessaires au bon fonctionnement de l'activité et de prévenir son professeur en cas d'absence.

Une assurance est souscrite par l'association pour les pratiquants: les garanties sont décrites dans la brochure que vous pouvez consulter lors de l'inscription.

**Art.5:** Tout accident devra être immédiatement signalé au professeur; les déclarations à postériori ne seront pas prises en considération.

**Art.6** Les enfants mineurs devront être conduits jusqu'à la salle de cours; les parents ou accompagnateurs devront s'assurer de la présence effective du professeur, de ce fait, ils pourront prendre connaissance des dernières informations (cours supprimé/reporté, changement de salle etc..) affichées sur les tableaux « sas vestiaire » et à l'extérieur de la salle.

**Art.7** Les cours ne sont pas ouverts au public...si vous désirez parler au professeur, préférez les inter-cours. Pour les enfants mineurs, à la fin du cours, ils devront rester dans le vestiaire, jusqu'à l'arrivée de leurs parents ou accompagnateurs.

**Art.8:** Les professeurs ne sont pas autorisés à laisser partir leurs élèves avant la fin des cours sans décharge écrite des parents.

L'association prend en charge les adhérents et en assume la responsabilité uniquement durant le temps que dure l'activité (les moments passés au vestiaire n'entre pas dans ce temps);

L'association dégage toute responsabilité en cas de vol ou dégradation d'objet personnel pouvant survenir dans les locaux mis à disposition de ses adhérents.

**Art. 9** :Au vu du respect pour les élèves étant en cours, il est recommandé et souhaitable de ne pas faire de bruit dans le vestiaire, lequel devra rester propre ...

**Art. 10** : Les adhérents devront adapter leur tenue au sport pratiqué (tee-shirt, caleçon, collant, des chaussons de danse si nécessaire, des « baskets » pour les sports « fitness»...et les cheveux attachés !

**Les chaussures de « tous les jours » ne sont pas acceptées sur le parquet de la salle...pensez aux adhérents qui pratique leur activité pieds-nus !**

**Art. 11:** L'adhésion à l'association vaut acceptation pour les adhérents majeurs et accord des responsables légaux des adhérents mineurs pour que leur nom/ photo/film puissent paraître pour toute manifestation ayant rapport avec les activités proposées...

Mention « lu et approuvé »

signature de l'adhérent majeur ou du responsable légal (mineur)



**ART DU SPECTACLE  
FICHE D'INSCRIPTION UNIQUE  
DANSE MODERN JAZZ**

Année 2017/2018

**ENFANTS ≥ 4ans / ADOS / ADULTES**

**RENSEIGNEMENTS**

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Age : .....ans  
Ets. Scol. Fréquenté (pour les scolaires) ..... classe : .....  
Adresse : .....  
N° Tél. dom. : ..... N° Tél. travail ou portable : .....  
E-mail: .....

**AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)**

Je soussigné(e) père, mère ou tuteur légal.....  
autorise le professeur **Aline ROSAIS** ou un membre de l'association à prendre toutes dispositions en cas d'urgence, et à faire donner les soins nécessaires, (y compris une intervention chirurgicale) à ..... en cas de nécessité constatée par un médecin.

**J'autorise – je n'autorise pas \* rayer la mention inutile**

**DROIT A L'IMAGE**

Je soussigné(e) père, mère ou tuteur légal .....  
autorise l'association « l'art du spectacle » à publier les photographies ou films de notre enfant ..... au sein des différents supports d'informations, notamment le site internet: <http://www.plestin-artduspectacle.com>

Je déclare avoir reçu et lu le règlement intérieur de l'association et avoir, notamment, pris connaissance des dispositions concernant :

- 1 - L'interdiction d'accès au cours au-delà du mois de septembre sans restitution du dossier d'inscription **complet** (fiche+certificat médical ( - de 2 mois ) + le règlement de la cotisation annuelle.
- 2 – La diffusion d'informations de l'association: salle G3 et site internet <http://www.plestin-artduspectacle.com/>

Fait à : ..... Le : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



## DANSE MODERN JAZZ

(enfants ≥4ans/ados/adultes)

Cours encadrés par Aline ROSAIS  
Diplômée d'Etat

### PLANNING DES COURS 2017-2018

<b>MERCREDI :</b>	Eveil ( MS/GS)	→ 16h15 à 17h00
	Initiation 1 ( CP / CE1)	→ 17h00 à 18h00
	Inter ( 6/5/4è)	→ 18h00 à 19h30
	Adultes 2	→ 19h30 à 21h00
<b>JEUDI :</b>	Initiation 2 ( CE1 / CE2)	→ 16h30 à 17h30
	Débutant ( CM1/CM2 )	→ 17h30 à 18h30
	Avancé ( 3è/lycée)	→ 18h30 à 20h00
	Adultes 1	→ 20h00 à 21h30

**ATTENTION :** Possibilité de modifications en fonction des inscriptions définitives

**TARIFS 2017-2018 :** ( sont acceptés : tickets CAF, participations entreprises ( alcatel ...)

Dates des prélèvements	45min ou 1h /semaine (éveil, initiation, débutant) <b>148 €/an</b> <i>(tarif + la cotisation annuelle de 5 € (asso+assurance )</i>	1h30 min /semaine <b>172 €/an</b> <i>(tarif + la cotisation annuelle de 5 € (asso+assurance )</i>
<b>1<sup>er</sup> OCTOBRE</b> →	<b>50 €</b>	<b>58 €</b>
<b>1<sup>er</sup> JANVIER</b> →	<b>49 €</b>	<b>57 €</b>
<b>1<sup>er</sup> AVRIL</b> →	<b>49 €</b>	<b>57 €</b>

Réduction trimestrielle de 3 € dès le 2<sup>ème</sup> adhérent d'une même famille qui pratique l'activité DANSE MODERNE

**ACCES AUX COURS :** L'inscription ne sera validée qu'après retour du dossier **complet** (fiche de renseignements + certificat médical ( moins de 2 mois) + règlement de la cotisation annuelle.

**DIFFUSION D'INFORMATIONS DURANT LA SAISON :** Sur le site internet de l'association : <http://www.plestin-artduspectacle.com/> et dans le SAS d'entrée de la salle de danse.

### **RENSEIGNEMENTS :**

Présidente : Mme THIEFFRY-LE GUEN Martine → 02 98 78 81 20  
[martine.artduspectacle@orange.fr](mailto:martine.artduspectacle@orange.fr)

Reprise des cours salle G3 (près de la garderie municipale) : **Mercredi 13 septembre 2017**